

Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 25 (1937)
Heft: 104

Artikel: Jubilés d'autrefois
Autor: Meyhoffer, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-380313>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A PROPOS DU IV^e CENTENAIRE DE LA RÉFORMATION

JUBILÉS D'AUTREFOIS

Les commémorations de septembre et d'octobre 1936 ont laissé à tous ceux qui y ont pris part une profonde impression. Il est probable qu'elles marqueront une date dans la vie religieuse de notre canton : les discours prononcés par les représentants des Eglises comme par ceux des autorités civiles, l'atmosphère de fraternité et de compréhension mutuelle, la participation enthousiaste de la jeunesse, tout cela a pris, en présence des circonstances si graves que traverse notre monde, une très particulière et très encourageante signification. Célébré avec une remarquable unanimité dans tout le canton, le Jubilé de 1936 a revêtu une ampleur qui a dépassé les espoirs les plus osés de ceux qui avaient été chargés d'en assumer l'organisation.

C'était le quatrième retour de l'anniversaire séculaire de la Réformation. Il peut y avoir quelque intérêt à rappeler comment ces étapes, au cours des siècles écoulés, ont été célébrées par nos pères, et à essayer de nous rendre compte des sentiments qu'elles leur ont inspirés.

I

LE XVII^e SIÈCLE

Au moment où les Eglises réformées de la Suisse voyaient arriver le terme du premier siècle de leur existence, la situation du protestantisme était bien précaire. La première moitié du XVII^e siècle fut l'une des périodes les plus tristes de l'histoire de notre pays, aussi

bien que de l'Europe. Il pouvait sembler que la Confédération n'existât plus : en proie à des divisions confessionnelles, incapables d'avoir une volonté, les cantons étaient dressés les uns contre les autres ; et pendant que le catholicisme et le protestantisme divisaient la Suisse, les nations allemandes des deux communions se livraient une guerre longue et terrible qui devait entraîner sur les champs de bataille de l'Allemagne la Suède, la Hongrie, l'Italie, l'Espagne et la France. Les bords du Rhin de Bâle à Constance, les Alpes grisonnes, l'Evêché de Bâle et la Franche-Comté furent tour à tour les théâtres de la guerre, et la frontière helvétique, parfois, fut foulée par les armées étrangères. La Diète, elle-même divisée par les partis qui déchiraient l'Allemagne, ne pouvait prendre les mesures nécessaires à protéger la neutralité. Pendant la guerre de Trente Ans, le lien fédéral n'exista plus : constamment cantons catholiques et cantons protestants furent près d'en venir aux mains. Partout le désordre était extrême ; dans tout le pays des recruteurs enrôlaient, les uns pour les Impériaux, d'autres pour la France, d'autres pour les Suédois ⁽¹⁾.

Aussi n'était-on guère enclin à célébrer de grandioses Jubilés ⁽²⁾. Il fallait constater, non sans regrets, que les grands espoirs de Zwingli ne s'étaient point réalisés : non seulement la foi évangélique était loin d'avoir conquis la Suisse entière, mais même il n'avait pu échoir aux cantons réformés de prendre la direction des affaires ⁽³⁾. Il régnait chez eux une sourde inquiétude à l'endroit des menées des Jésuites, ces infatigables et subtils agents de la réaction catholique. La situation intérieure des Eglises n'était pas sans côtés bien sombres. Les superstitions et la sorcellerie ne cessaient de fournir de nouvelles victimes à la plus dure des répressions ; les anabaptistes surgissaient à nouveau et suscitaient des disputes de religion ou la promulgation d'ordonnances punitives : à Zurich, au commencement du siècle, six anabaptistes étaient condamnés aux galères, deux autres étaient décapités. A cela vinrent s'ajouter les épidémies de peste de 1610 à 1612, et celles, particulièrement meurtrières, des années 1626 et 1628. Le clergé ne donnait pas toujours le meilleur des exemples — et c'est là ce qui provoquait les protestations réitérées des anabaptistes : à diverses reprises des vols, des abus de confiance, et spéciale-

(1) Sur le recrutement dans le Pays de Vaud, voir : EM. DE RODT, *Geschichte des bernischen Kriegswesens*, I, 314. — (2) W. HADORN, *Kirchengeschichte der reform. Schweiz*, p. 166. — (3) H. VUILLEUMIER, *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud*, II, 227.

ment l'ivrognerie nécessitèrent dans le canton de Zurich une répression, d'ailleurs mollement menée ; dans celui de Berne des pasteurs se virent accusés — et il semble que ce n'ait pas toujours été à tort — de ne pas observer ce qu'ils prêchaient.

Aussi n'est-il pas étonnant qu'à l'occasion du Jubilé on répétât volontiers, dans les cantons catholiques, « qu'une secte ne dure pas au delà de cent ans ». La fin du protestantisme déchiré semblait prochaine à plusieurs ; et ces prévisions ne laissèrent pas de se réaliser partiellement dans les Grisons, au milieu de cruelles effusions de sang, ainsi que dans le Valais d'où le protestantisme disparut presque entièrement.

Que l'on ressentît le sérieux des temps, cela ne peut faire de doute. La décision prise par les cantons évangéliques de célébrer en novembre 1619 un jour de Jeûne fédéral en est une preuve certaine ⁽¹⁾. Bien que l'initiative en vînt de Zurich, il ne paraît pas que cette date de 1619 ait été mise en rapport avec le début de la prédication de Zwingli dans la ville de la Limmat, ni qu'il faille y voir une commémoration des débuts de la Réforme en Suisse. Ce sera le cas, comme nous le verrons, deux siècles plus tard, en 1819, où cet événement sera officiellement rappelé.

La guerre, depuis dix ans déjà, désolait l'Europe lorsqu'arriva le Jubilé de la Réformation bernoise. Celui-ci fut célébré avec assez grand apparat, la deuxième semaine de janvier 1628, non seulement à Berne même, mais aussi à Lausanne. « Le 6^e de janvier 1628 », raconte le pasteur François Jordan dans les notes rapides qu'il a laissées sur lui-même — et que l'on désirerait plus détaillées —, « et consécutivement tous les jours de la semaine furent rendues grâces à Dieu en grande fréquence de peuple à cause de la faveur spéciale que Dieu leur conféra en les retirant des ténèbres de la papauté. Le 7^e je fis mon premier prêche à Prilly et Renen ; le 9 je prêchai derechef et le 12 je fis les prières ». ⁽²⁾

Dans toutes les Eglises du pays des cultes avaient été organisés pour solenniser le souvenir des événements de 1528. Bien qu'au dire d'un contemporain il ait fait cette semaine-là un temps exceptionnellement beau pour la saison ⁽³⁾, l'atmosphère des cérémonies n'avait guère été celle de l'allégresse ; trop lourd était le poids des soucis et des peines : disette, peste, incertitude du lendemain, et aux fron-

(1) W. HADORN, *ouvr. cité*, p. 167. — (2) *Semeur Vaudois*, année 1881, p. 442. — (3) H. VUILLEUMIER, *ouvr. cit.*, *ibid.*

tières la guerre où nombre de familles avaient des leurs exposés. Il ne semble pas qu'un renouveau quelconque de vie religieuse ait été provoqué, soit dans l'Eglise soit chez les pasteurs, par la célébration du Jubilé. C'est ce que laisse entendre une supplique de la Classe de Lausanne à MM. de Berne ; non datée, elle doit avoir été rédigée vers 1633. « Nous espérons », disent les auteurs, « que la publique et séculaire commémoration de ceste toute miraculeuse délivrance de la tyrannie papale que ce grand Dieu et Père des lumières donna premièrement à la Ville de Berne l'an 1528, puis ensuite à tous les subjects en dissipant et déchassant les espesses ténèbres d'idolâtrie et superstition par le clair flambeau de son Evangile, solemnisée dernièrement sur le commencement de l'année 1628, donnerait quant et quant subject à leurs Excellences d'adviser plus oultre aux manques et défauts qui se pourroyent rencontrer tant au ministère de la Parolle comme aussi en ceux qui l'exercent... » (1). Aussi, lorsque quelques années plus tard, à l'approche de l'an 1636, la même Classe de Lausanne prit l'initiative de « supplier LL. EE. vouloir adgréer qu'à la révolution du siècle on célèbre un Jubilé et actions de grâces solennelles pour un si grand bénéfice, que dès un siècle nous ayons esté soumis à leur chrestienne et sainte Domination et soubz icelle illuminez en la vérité de l'Evangile » (2), est-ce par un jour de jeûne que le gouvernement jugea à propos de faire célébrer l'événement. Peut-être, à Berne, désirait-on éviter qu'un Jubilé trop ostentatoire servît de prétexte à des attaques antiromaines. A diverses reprises, mais très nettement aux environs de 1635-1636, les corps ecclésiastiques du pays de Vaud avaient eu à se préoccuper des survivances de la dévotion et de la superstition catholiques ; celles-ci, à Lavaux, à La Côte, au Pays d'Enhaut, paraissaient particulièrement enracinées : l'orthodoxie réformée avait lieu d'en redouter l'influence. Les professeurs de l'Académie ne se faisaient pas faute d'attaquer vivement les doctrines de Rome ; ils donnaient, dans leur enseignement, une large place à la théologie « élenchtique », c'est-à-dire précisément à la controverse. Quant aux étudiants, il était peu de thèses soutenues par eux qui ne fissent une part à la réfutation des erreurs « loyolistes » ou ne continssent des propos hostiles au représentant attitré de la pensée catholique, le cardinal Bellarmin (3).

(1) Archives cant. vaud. B^d 1, 1, p. 923. (Communiqué par M. le professeur H. Meylan). — (2) ABR. RUCHAT, *Abrégé de l'Hist. ecclés. du Pays de Vaud*, édit. de 1838, p. 96. — (3) H. VUILLEUMIER, *ouvr. cité*, II, 233-237.

Le gouvernement bernois n'entendait pas souffler sur le feu ; LL. EE., au contraire, se montraient de moins en moins empressées à répondre aux sollicitations des classes pastorales ; elles tâchaient plutôt de contenir leur zèle antipapistique.

Les souvenirs des événements de 1536 ne provoquèrent donc point, à Lausanne, lors du premier Jubilé séculaire, de manifestations de grande envergure. Ils furent, une trentaine d'années plus tard, rappelés en latin devant le public cultivé de la ville, ce qui ne devait évidemment pas leur conférer bien grand retentissement... Pour les promotions de 1665 le gymnasiarque ou principal du Collège, Jean-Baptiste Plantin, prit la peine de composer un discours intitulé : *Lausanna restituta sive brevis oratio de reformatione Lausannæ A. D. 1536 facta*. L'orateur n'y ménageait pas l'Eglise romaine, cette courtisane de la terre, cette maîtresse des rois qui, avant la bienheureuse réformation apportée par leurs Excellences, avait à Lausanne non des évêques, mais des aposcopes ; non des docteurs, mais des séducteurs ; non des pasteurs, mais des imposteurs... Ce fut un des élèves promus, le fils du bailli de Tschärner, qui fut chargé de prononcer cette harangue ; d'aucuns, même, prétendent qu'il l'avait composée lui-même. Comme il n'était alors âgé que de quinze ans, cela supposerait un talent bien précoce (1).

Ce fut donc d'une façon singulièrement modeste, et à laquelle l'ensemble de la population ne semble guère avoir pris de part, que fut célébrée, après un premier siècle d'existence, la fondation de l'Eglise réformée du Pays de Vaud.

II

LE XVIII^e SIÈCLE

Il y a un grand contraste entre le Jubilé de 1728 et celui du siècle précédent. La situation générale du protestantisme en Suisse s'était sensiblement améliorée dès les deux premières décades du XVIII^e siècle. L'hégémonie que les cantons catholiques avaient exercée dans la Confédération depuis le *Landfrieden* de Baden allait non seulement en s'affaiblissant, mais tendait à faire place à une prépondérance des Etats évangéliques, notamment des deux grands cantons de Zurich

(1) *Mémoires et Documents publ. par la Société d'Hist. de la Suisse romande*, 2^e série, IX (1911), p. 55. — Cf. H. VUILLEUMIER, *ouvr. cit.*, II, 237.

et de Berne. La guerre dite du Toggenbourg avait opposé une fois de plus les Confédérés les uns aux autres. Sur le même champ de bataille de Villmergen où les réformés, en 1656, avaient été écrasés, ils réussissaient à prendre, en 1712, une éclatante revanche. La victoire fut célébrée avec transport dans la capitale et dans tout le territoire bernois y compris les terres sujettes. La magistrature de Lausanne, le corps des étudiants, organisé en légion académique, avaient rivalisé de zèle pour célébrer le triomphe de la cause protestante ⁽¹⁾.

Un apport autrement précieux qu'une suprématie politique était venu donner une vie nouvelle aux cantons réformés et y approfondir le zèle religieux : ce fut le Refuge. Le Pays de Vaud en bénéficia très particulièrement. L'arrivée des proscrits pour la foi, hommes et femmes qui n'avaient reculé devant aucun sacrifice pour sauvegarder leurs convictions, ne cessait de causer une profonde émotion. A la vue de ces exilés volontaires qui avaient tout bravé pour servir Dieu selon leur conscience et qui manifestaient hautement leur joie et leur gratitude à l'adorer librement, les habitants du pays s'étaient sentis pris d'émulation. Les temples se remplissaient ; il fallut y aménager de nouvelles places. Eclosion d'un protestantisme plus conscient, plus vivant, qui subissait en outre le rayonnement du piétisme. Celui-ci venait desserrer les liens étroits d'une orthodoxie ombrageuse et réchauffer une piété figée et formaliste, bien que réelle.

Tout ceci explique l'enthousiasme — enthousiasme sans doute un peu trop agressif envers l'Eglise romaine — avec lequel on tint à célébrer le second jubilé centenaire de la Réformation. Dès 1719 les esprits y avaient été préparés. J.-Alph. Turretini, dans un sermon prononcé à Saint-Pierre, évoquait cette année même les débuts de la prédication évangélique à Zurich ; il ne devait, d'ailleurs, laisser passer ni la date de 1728 ni celle de 1735 sans rappeler pareillement, par des prédications spéciales, la Réformation bernoise puis celle de Genève.

Berne désira donner un grand retentissement à la célébration du Jubilé de 1728 ⁽²⁾. Cette commémoration, dans la pensée des organisateurs, tout en ranimant le zèle pour la vérité évangélique, devait servir aussi à resserrer davantage les liens entre l'Eglise et l'Etat, entre le peuple et le gouvernement. La fête, fixée au mercredi 7 janvier, devait être célébrée dans les temples par des prières et des pré-

(1) H. VUILLEUMIER, *ouvr. cité*, IV, 328. — (2) *Ibid.*, IV, 342.

dications de circonstance, et par un service extraordinaire de communion. Non seulement les sujets des terres immédiates de la République, mais les autres cantons réformés de la Suisse, les villes et pays alliés, Genève, Neuchâtel, Mulhouse, Bienne avec l'Erguel et le val de Moûtier, furent invités à s'associer à cette solennité. Les Classes vaudoises, sauf celle d'Orbe, ne manquèrent pas de remercier LL. EE. pour l'ordre qu'elles avaient reçu d'y prendre une part active.

A Lausanne, le Conseil des XXIV prit des mesures pour que la célébration eût lieu selon le vœu de l'autorité. « LL. EE. ayants », dit le Manual du Conseil en date du 27 décembre 1727, « très pieusement ordonné que le 7 janvier 1728 prochain jour de Jubilé et de retour de notre bienheureuse réformation, il sera fait deux prêches dans chaque Eglise de leur Obéissance, Monsieur le ancien boursier Gaudard prendra la peine de disposer M^r le Ministre Curchod a faire que l'Eglise de S^t Laurent soit servie de deux prêches comme les autres ».

Saint-Laurent avait été reconstruit en 1719 ; il semble que l'on ait craint que les ministres se dispensassent du service dans ce lieu de culte.

A la séance suivante du Conseil, le 2 janvier 1728, « sur la demande de M. le juge si on fiera la sepmaine du Jubilé », il fut décidé « que cette sepmaine devait être considérée comme sainte », et qu'il ne s'y ferait aucun exploit juridique. Des dispositions furent prises aussi en vue des services de communion et à chaque membre de ce corps qui devait être de service aux tables ou ailleurs le jour du Jubilé, fut octroyé une semaisse (12 litres de vin). Le sonneur reçut l'ordre de sonner à 6 heures le petit prêche du Jubilé et de fournir « les chandelles nécessaires pour qu'on y voie clair » (1).

Les cultes du 7 janvier ne furent pas, à Berne, la seule manifestation que comporta ce Jubilé. Outre une médaille qu'il fit frapper pour en commémorer le souvenir, le gouvernement bernois fit tirer, dans le courant de l'été, un prodigieux feu d'artifice, au programme splendide dont voici le début :

Description du grand et magnifique feu d'artifice lequel se tirera par ordre de leurs Excellences, Nos Souverains Seigneurs, le 26 août 1728, pour célébrer la Mémoire de la bienheureuse Réformation, introduite dans la Capitale et dans tout le Canton, il y a deux siècles, l'an 1528 (2).

(1) Archives de Lausanne. D. 81, *Manual du Conseil des xxiv*, fol. 361 à 364, en dates des 27 déc. 1727, 2 et 6 janv. 1728. (Communiqué par M. Ch. Mamboury.)

— (2) Imprimé à Berne chez Samuel Kupffer, 1728. (Copie faite par M. Daniel Jordan.) Cf. *M. D. R.*, 2^e série, X (1912), p. 280.

Acte Premier.

Ce Feu d'artifice commencera à huit heures du soir par une Décharge de douze Pièces de Canon de 12 livres. Immédiatement après on verra partir un Ange volant, pour communiquer son feu à la grande Machine éloignée de 1200 pieds du point de son départ. Cette *Machine* ou *Arc de Triomphe* est de la hauteur de 72, et de la largeur de 65 pieds, et se trouve placée au milieu d'un Parc quarré, triplement bordé, dont chaque Face extérieure est de 300 pieds. La machine représentera au milieu un grand *Soleil* avec l'Inscription : Post Tenebras Lux. Sur le Postement le plus élevé de la Machine on verra le Duc *Berchthold de Zäringuen*, fondateur de la Ville de *Berne*, armé de Pied en Cap, tenant un sceptre dans sa main droite.

Un Degré plus bas et sur un Postement inférieur, à la main droite du Duc sera placé le Noble Chevalier de *Boubenberg* comme Directeur des premiers Bâtiments de cette Ville, aiant à sa droite les *Armes de la République*. A la même hauteur du côté gauche on verra le Seigneur de *Wädischwil* le premier Advoyer de *Berne*.

Un peu plus bas paroîtront les Armes de Leurs Excellences les deux Advoyers vivants de nôtre République et à chaque côté un *Trophée d'Armes*. Quant au premier Acte, aprez la grande Machine illuminée, on allumera de deux côtez 8 *Girandoles* et 4 *Caissons* remplis de plusieurs centaines de Fusées. Aprez on fera partir en l'air, sur chaque Flanc du Parc quelques centaines de *Fusées*, chacune de la pesanteur d'une, de deux, de quatre et les plus grandes de douze Livres.

Cet acte finira par vingt *Tonneaux d'Artifice* remplis de feux tour-nants...

Sans poursuivre cette description, faisons grâce au lecteur des étoiles brillantes, des roues lumineuses, des ballons, des serpents, des girandoles, des milliers de fusées et des tonneaux d'artifice qui, d'acte en acte (il y en a quatre) plus nombreux et plus retentissants devaient « divertir les spectateurs », — « le canon finissant toute cette réjouissance comme il l'avait commencée... »

Cette grandiose manifestation pyrotechnique émut la Muse d'un régent nyonnais, Joseph Luciani, qui dédia aux très illustres, très puissants, très hauts et souverains Seigneurs LL. EE. de la Ville et

République de Berne un poème sur le grand et fameux Feu d'artifice tiré en mémoire de la belle Lumière spirituelle rallumée par la Réformation ⁽¹⁾. En voici quelques strophes :

Quel terrible fracas vient frapper mes oreilles ?
 Quel spectacle étonnant se présente à mes yeux ?
 Tout l'air est parsemé d'éclatantes Merveilles ;
 Ont-elles pour Auteur les Hommes ou les Dieux ?

Est-ce le Tout-puissant, le Maître du Tonnerre,
 Le Dieu fort, à qui seul nous dressons des Autels,
 Celui qui fait trembler et le Ciel et la Terre,
 Qui vient, à coups de foudre, écraser les Mortels ?

.

Ah ! c'est un Dieu Tout-bon, d'une immense durée,
 Dont l'amour, la tendresse et les compassions
 Surpassent tous nos sens et nos expressions,
 Rétablissant sa Loi qu'on a défigurée.

.

Pour chasser de l'Erreur les ténèbres palpables,
 Ce Flambeau lumineux commence à revenir ;
 D'abord, combien de coups, d'assauts épouvantables
 Les Enfants de Lumière ont-ils à soutenir !

.

Ce spectacle pompeux est une belle image,
 Une vive représentation
 Des assauts, qu'en naissant, et dans son premier âge,
 A soutenus la Réformation.

.

Non, rien de mieux conçu, de mieux imaginé,
 Que ce pieux Dessein, si beau, si magnifique,
 Digne de la Grandeur et du zèle héroïque
 Du Souverain qui l'a sagement ordonné.

.

Puissent vos Descendants et leur Postérité
 Et la plus reculée, et la plus florissante,
 D'âge en âge, à jamais, d'une voix triomphante,
 Célébrer à leur tour, cette solennité...

(1) A Genève, de l'Imprimerie Marc Michel Bousquet et Compagnie, Libraires et imprimeurs, 1728. Cf. *M. D. R.*, *ibid.*

Quelques-uns des sermons prononcés tant en allemand qu'en français à l'occasion du Jubilé ont été imprimés. Le plus remarqué des discours de langue française fut sans doute celui qui fut prêché en Saint-Pierre de Genève par le pasteur et professeur J.-Alph. Turretini, et auquel j'ai déjà fait allusion. Dans une dédicace à LL. EE. de Berne, Turretini rend hommage à la piété et au zèle qui conservent et affermissent les avantages acquis jadis par leurs pieux ancêtres ; il rappelle le zèle de LL. EE. pour la religion, l'application qu'elles mettent à procurer l'avancement de la piété et des bonnes mœurs dans leurs Etats : en un mot, à travailler pour Dieu. Et Dieu, de son côté, travaille pour LL. EE. par les faveurs qu'il répand sur elles et sur leur gouvernement...

Ce sermon que Turretini avait publié d'entente avec ses collègues de la Vénérable Compagnie prenait de ce fait un cachet quasi officiel dont il faut souligner la signification théologique et même politique. Le Jubilé de la Réformation de Berne arrivait ainsi fort à point pour amener un rapprochement entre le libéralisme genevois et l'orthodoxie bernoise qui, surtout depuis les affaires du Consensus, n'entretenaient entre eux que des rapports plutôt tendus. Genève, en répondant avec empressement à l'invitation de Berne, Berne, en acceptant gracieusement la dédicace du sermon prononcé à Saint-Pierre, déclaraient implicitement, malgré les divergences théologiques, qu'elles se sentaient solidaires en matière de foi et membres d'un seul corps spirituel. Aussi, lorsqu'en 1735 ce fut au tour de Genève de célébrer le deuxième centenaire de sa Réformation, les Bernois n'hésitèrent-ils pas à s'y associer ⁽¹⁾.

Mais il y a lieu de dire quelques mots d'un autre sermon prononcé à l'occasion du Jubilé de la Réformation bernoise, celui du pasteur Samuel Lutz, pasteur allemand à Yverdon jusqu'en 1727, où il eut à subir bien des tracasseries à cause de ses relations avec les piétistes, puis pasteur à Amsoldingen. Dans une prédication sensationnelle devant le Synode de Thoune sur Esaïe LXII, 6 : « Sur tes murs, Jérusalem, j'ai placé des gardes ; ils ne se tairont ni jour ni nuit ; vous qui la rappelez au souvenir de l'Eternel, point de repos pour vous... », Lutz, au lieu de regarder vers le passé, veut évoquer l'avenir. C'est une seconde et nouvelle réformation qu'il salue, une préparation

(1) H. VUILLEUMIER, *ouvr. cité*, IV, 343, 344. — J.-A. TURRETTINI, *Sermon* (Ps. CII, 19-23) *sur le jubilé de la Réformation de Berne, prononcé à Genève*. Genève, 1728, in-4.

consciente de l'Eglise à la venue du règne de Dieu qu'il souhaite. En des paroles vibrantes il signale les lacunes douloureuses de l'Eglise réformée ; il déplore le nombre des communautés qui, depuis la Réformation, ont été reconquises par la papauté en Piémont, en France, en Bohême, en Hongrie. Jetant les yeux sur son propre pays, il ose se demander si son Eglise d'Etat a beaucoup plus de valeur que l'Eglise papale. « Le catholique », s'écrie-t-il, « baise la pantoufle du St-Père parce qu'il est un prince puissant et qu'il a de grosses prébendes à distribuer, et vous, vous vous courbez jusqu'en terre et baisez les pieds de 42 « grossen Herren » pour un salaire misérable ! » Avec une ardeur pleine d'émotion, Lutz aspire à la venue glorieuse de Christ, « lorsque les Eglises, aujourd'hui encore désert et solitude, verdiront et fleuriront comme un jardin de Dieu ». La tâche d'un saint Jubilé est d'amener les princes et les autorités chrétiennes à respecter Dieu dans ses œuvres et, pour cela, de démettre de leurs fonctions tous les gens d'Eglise que l'on ne trouverait pas remplis de foi et de Saint-Esprit. Foi et Saint-Esprit, voilà ce qui confère au pasteur un véritable mandat, et ce mandat, c'est du Seigneur qu'il émane (1).

Il semble extraordinaire que l'on ait pu parler aussi librement dans une chaire bernoise et déclarer à l'Eglise gouvernementale l'urgence où elle se trouvait d'une nouvelle réformation. Loin d'avoir été inquiété pour sa franchise, Lutz pouvait l'année suivante en appeler à la conscience des membres du Grand Conseil eux-mêmes dans un discours où il présentait les propositions de la Classe pour l'élection d'un nouveau doyen.

Le Jubilé de 1728 a été l'occasion de publications de plus grande envergure et de portée plus lointaine. C'est en vue de ce Jubilé, en effet, qu'Abraham Ruchat, professeur d'éloquence ou de belles-lettres à l'Académie de Lausanne, mit la dernière main à son *Histoire de la Réformation en Suisse* et obtint de Berne la permission d'en publier la première partie. La seconde, qui traite de la Réformation du Pays de Vaud, dut rester en manuscrit ; LL. EE. craignaient qu'elle nourrit chez leurs sujets un dangereux esprit d'indépendance : il ne s'était écoulé encore que cinq ans à peine depuis l'entreprise du Major Davel.

(1) P. WERNLE, *Der schweizerische Protestantismus im XVIII. Jahrhundert*, I, 267. — SAM. LUTZ, *Wächter Jerusalems von Gott erwecket zu Zeichen u. Vorboten besserer Zeiten*, Predigt. Bern, 1729, in-8.

Bien qu'incomplète, l'apparition en 1728 de l'œuvre de Ruchat fut saluée avec reconnaissance ; les grands mérites en furent aussitôt reconnus. Les Vénérables Classes lui en témoignèrent leur vive satisfaction. L'étude savante et consciencieuse du professeur lausannois constitue incontestablement le monument le plus durable qui soit resté du Jubilé de 1728. Quelques années plus tard une nouvelle publication, celle-ci officiellement entreprise par le gouvernement bernois, marquait, à cette époque de rigide orthodoxie confessionnelle, un retour aux meilleures traditions de l'âge de la Réforme. Pour le deux centième anniversaire du Synode de Berne de 1532 les *Actes* de ce Synode — dont Ruchat avait inséré la traduction dans son *Histoire* — furent réimprimés en français, d'abord en 1732, en une édition devenue très rare, puis en 1735. Un exemplaire de cette seconde édition fut remis à chaque pasteur en office : les ministres purent trouver dans ce traité de théologie pastorale, où il leur était rappelé « qu'on ne doit proposer au peuple la connaissance de Dieu qu'en J.-C. », la profession de foi d'un christianisme vivant, pratique et dégagé de toute la scolastique qui avait si lourdement pesé sur la théologie officielle. Les Classes vaudoises, celle de Lausanne en tête, ne manquèrent pas de remercier LL. EE. de la bonté qu'elles avaient eue de leur faire ce présent ⁽¹⁾. Celui-ci, d'ailleurs, n'avait pas été le seul que Berne fit tenir à ses sujets romands : à l'occasion de l'anniversaire de la Réformation des dons généreux en argent et en livres furent envoyés à la Bibliothèque de l'Académie de Lausanne ⁽²⁾.

Mais les autorités bernoises ne pouvaient encourager d'initiatives, en matière religieuse, qui n'émanassent pas d'elles ou dont elles n'eussent pas le contrôle. Lorsqu'au lendemain du Jubilé de 1728 s'était produite au sein de la Classe de Lausanne la proposition qu'« à chaque retour d'un certain nombre d'années » on célébrât de nouveau une fête commémorative de la Réformation, la majorité des membres présents sentit bien qu'il y aurait quelque risque à adopter ce vœu. On jugea qu'il suffisait d'enjoindre à chaque pasteur de prendre soin que son troupeau fût bien instruit, au catéchisme et si possible à l'école, « sur les matières de la Réformation » ⁽³⁾. Il avait été question en 1736 de commémorer officiellement le deuxième centenaire de la Réformation du Pays de Vaud. Une tentative de l'Académie,

(1) H. VUILLEUMIER, *op. cit.*, IV, 192. — (2) *Le major Davel. Etude historique*, Lausanne 1923, p. 225. — (3) H. VUILLEUMIER, *ouvr. cité*, IV, 357.

sur la proposition de Ruchat, resta sans écho à Berne ⁽¹⁾. Quelques pasteurs le firent de leur chef ; l'un ou l'autre, J.-M. Dufresne à Rolle, Samuel Petitmaître à Yverdon firent même imprimer le sermon prêché à cette occasion ⁽²⁾. Mais il n'avait pas été décrété de mesure générale à ce propos. La réformation de Berne était celle du pays.

III

LE XIX^e SIÈCLE

En 1836 le canton de Vaud est indépendant. Il n'est plus question d'y célébrer le Jubilé de la Réformation bernoise : c'est à peine si l'on y perçoit l'écho des manifestations grandioses qui se déroulèrent en 1828 à Berne, où tout le peuple du canton avec ses autorités tinrent à s'affirmer comme un peuple chrétien. Immense fut la foule qui se pressa dans les temples ; imposant, le cortège formé par le gouvernement, les Conseils, la magistrature, le clergé, les professeurs et les étudiants, tous dans le costume de leur office et en présence des ambassadeurs de Prusse spécialement accrédités à cet effet. Le gouvernement bernois lança une proclamation, véritable profession de foi, dans laquelle il déclarait sa fidélité aux croyances que la Réforme avait purifiées. Les cultes de sainte Cène auxquels prirent part toutes les autorités et les hôtes d'honneur laissèrent une profonde impression religieuse. Des écrits de circonstance virent le jour ; des pièces historiques furent représentées ; une médaille fut distribuée aux enfants des écoles ⁽³⁾.

Redoutant ce que ces fêtes pouvaient avoir d'extérieur, de superficiel, le pasteur et futur professeur Zyro publia, en les dédiant à tous ceux auxquels la direction de l'Eglise était confiée, magistrats et pasteurs, des « Réflexions théologiques et ecclésiastiques sur le

(1) « Le recteur ayant encore proposé de prier LL.EE. d'ordonner la célébration d'un Jubilé pour la Réformation de ce pays, arrivée il y 200 ans, par les soins de leurs illustres ancêtres, la Compagnie a agréé cette proposition et il a été résolu qu'on écrirait à nos Seigneurs Curateurs pour les prier de proposer la chose à LL.EE. pour qu'il soit ordonné au moins à MM. les ministres de ce pays d'en faire mention dans leurs sermons du dimanche au commencement de décembre » (juillet 1736) *Acta Academica*, vol. 4, p. 101 (Communiqué par M. le professeur H. Meylan).

— (2) SAM. PETITMAÎTRE, *Sermon sur Rom. III*, 20. Yverdon, 1736, in-8. J.-M. DUFRESNE, *Deux sermons l'un sur la Réforme du Pais de Vaud, l'autre à l'occasion d'un jeûne, et un discours sur l'utilité des catéchismes*, Lausanne, 1737, in-8. —

(3) W. HADORN, *ouvr. cité*, p. 271.

troisième Jubilé de la Réformation bernoise »⁽¹⁾ ; il y rappelait aux membres du clergé, en passant en revue les diverses activités de l'Eglise, le sérieux de leurs obligations spirituelles et morales : c'était une sorte de réplique des exhortations du fameux synode de 1532.

L'esprit du Réveil, qui avait évidemment inspiré ces pages, avait marqué bien plus fortement encore les préoccupations religieuses de la Suisse romande. Dans le canton de Vaud, la question ecclésiastique était intensément agitée : le retrait, en 1834, de la loi du 20 mai 1824 avait donné un essor nouveau au mouvement religieux ⁽²⁾ ; un peu partout surgissaient des oratoires, des réunions d'édification souvent sous la direction et la surveillance des pasteurs eux-mêmes ; le nombre des œuvres chrétiennes allait en augmentant. La Société évangélique de Lausanne fut fondée en 1835, et il s'en constitua dans plusieurs autres villes du canton : le Réveil s'étendait, pénétrant de plus en plus dans le pays. Beaucoup de méfiance, toutefois, entourait les bonnes intentions et le zèle des pasteurs qui donnaient des gages aux innovations religieuses.

Ce fut à l'occasion des fêtes de la Réformation à Genève que la question de la commémoration se trouva, dans le canton de Vaud, mise à l'ordre du jour. Il est vrai que précédemment déjà, en 1819, une fête générale helvétique de la Réformation avait été célébrée. L'Eglise du canton de Vaud avait pris part cette année-là à la célébration de ce Jubilé sur l'initiative du gouvernement. Celui-ci avait publié une exhortation au peuple et donné aux pasteurs des instructions très précises. Le dimanche 3 janvier 1819, dans toutes les églises du canton, sont prononcés des sermons analogues à la circonstance, et « les pasteurs », nous dit la *Gazette* du 8 janvier 1819, « ont concilié, dans cette auguste solennité, les actions de grâces dues à Dieu pour les bienfaits de la Réformation, avec les sentimens et les égards de charité fraternelle qui doivent nous unir avec les autres communions chrétiennes »⁽³⁾. Des « collectes » spéciales de prières avaient été rédigées pour ce jour-là. On saluait la Réformation de Zurich commencée par la première prédication de Zwingli (1^{er} janvier 1519) comme

(1) [F. F. ZYRO], *Theolog. Kirchliche Bedenken auf die dritte Jubelfeier der berner. Reformation*. Frankf. a. M., 1828. — (2) J. CART, *Histoire du mouvement relig. et ecclés. dans le canton de Vaud*, III, 192. — (3) *Gazette de Lausanne*, 29 déc. 1818 ; 8 janv. 1819. Cf. *Recueil* rédigé par le pasteur PHILIPPE-LOUIS BRIDEL sur le Jubilé de la Réformation du canton de Vaud, en 1836. (Manuscrit, aux archives de la famille Bridel.)

l'aurore d'un heureux changement dans toute la Suisse : c'était un Jubilé national et non cantonal. A Zurich même, le vieil antistes Hess eut encore la joie de participer à cette commémoration et « de rendre un vibrant témoignage à tout le contenu de l'Évangile de Christ » comme à la source du salut. — A Bâle, Vinet composa pour le culte du 3 janvier, à l'Eglise française, un cantique de circonstance dont voici l'une des stances :

Que ta divine lumière
Révélée au cœur des rois
Soumette la terre entière
A l'empire de la Croix.
Détruis nos haines fatales,
Et que les sectes rivales
Serrant des nœuds immortels,
Un jour, dans nos républiques,
Protestans et catholiques
Réunissent leurs autels.

L'on sait que le père de Vinet jugea assez sévèrement ces essais hymnologiques (1).

A la fin de 1834, on apprit dans le canton de Vaud que la Vénérable Compagnie des pasteurs de Genève avait décidé de célébrer l'année suivante, au mois d'août, le 300^e anniversaire de la Réformation genevoise. Toutes les Eglises de la chrétienté réformée devaient être invitées à envoyer des représentants à ce Jubilé : les Classes vaudoises y furent en effet, conviées.

Le 29 avril 1835, la Classe de Lausanne et Vevey, assemblée dans cette dernière ville, prit connaissance de la lettre d'invitation des pasteurs de Genève. A l'unanimité moins deux voix, elle décida de répondre par un refus, motivé sur ce que la Compagnie rejetait maintenant les principales doctrines enseignées par les réformateurs et consignées dans la *Confession helvétique*. — Dans la Classe de Morges et Nyon une longue discussion aboutit à une décision analogue. La Classe de Payerne, elle aussi, refusa d'envoyer une députation à

(1) *Gazette de Lausanne*, 22 déc. 1818. Cf. EUG. RAMBERT, *Alexandre Vinet*, 4^e édit., p. 34 et 35. Le texte complet de ce cantique, que Rambert ne paraît pas avoir connu, a paru en une feuille volante à l'occasion du culte du 3 janvier 1819 dans l'Eglise française de Bâle. (Biblioth. de la Faculté de théol. de l'Eglise libre, Lausanne : coté T P 72 A A.)

Genève, estimant que les pasteurs de cette ville avaient abandonné les doctrines fondamentales non seulement de la Réformation, mais de l'Évangile, — doctrines auxquelles la Classe, à l'unanimité la plus complète, déclarait rester fidèle. Voici la lettre que la Classe de Payerne et Moudon adressa aux pasteurs de Genève :

Messieurs nos très chers et très honorés frères,

C'est avec un sentiment difficile à exprimer que la vénérable Classe de Payerne et Moudon a reçu, dans sa séance du 10 courant, communication officielle de votre fraternelle invitation pour le jubilé qui doit être célébré le 23 août prochain dans votre Eglise, en mémoire de la bienheureuse Réformation. Il nous sera assurément bien doux d'élever nos cœurs vers le trône de grâce, pour solliciter sur vos personnes et sur les troupeaux qui vous sont confiés tous les dons de la miséricorde divine nécessaires à la conservation de la foi, que les réformateurs ont par la puissance de Dieu, replacée dans votre Eglise comme dans la nôtre, et nous trouverions une grande consolation à nous unir à vous, par la délégation que vous nous faites l'honneur de nous demander. Mais des écrits subversifs de la foi, sortis du sein de votre compagnie, sans être désavoués par elle, nous mettent dans la douloureuse nécessité de ne pas accepter cette invitation. Nous vous prions, etc.

J.-E. VERREY, doyen. C. MELLET, secrétaire.

La Vénérable Compagnie de Genève laissa cette lettre sans réponse. Mais son invitation avait, dans la Classe d'Orbe et Yverdon, reçu meilleur accueil. M. Bauty, pasteur au Sentier, proposa l'envoi d'une délégation, délégation à laquelle serait confiée la charge d'exprimer fortement l'attachement de la Classe à toutes les doctrines de la Parole de Dieu remises en vigueur par la Réforme et exposées dans la *Confession de foi helvétique*. Par 22 voix contre 13 ce moyen terme fut accepté, et MM. Bauty et Mellet, pasteur à Concise et doyen de la Classe, furent désignés comme délégués. La Classe d'Orbe et Yverdon fut d'ailleurs sévèrement blâmée par les autres Classes et par l'opinion pieuse du canton.

A Genève, surtout parmi les laïques qui ne pouvaient comprendre les motifs allégués, les esprits furent très montés contre les

Vaudois. La Vénérable Compagnie, assez naturellement blessée par les refus que son invitation avait essuyés de la part de trois des Classes, manifesta par une lettre la joie qu'elle ressentait de la décision prise à Yverdon. Les délégués de cette Classe furent d'ailleurs loin d'être les seuls pasteurs de notre canton qui se rendirent à Genève. Plusieurs y allèrent à titre personnel et parmi eux le professeur Dufournet. L'on avait convié individuellement ceux sur la présence desquels on espérait pouvoir compter. Bien des membres du clergé vaudois qui tinrent à témoigner par leur présence leurs sentiments de sympathie chrétienne à leurs collègues genevois avaient participé en quelque mesure au Réveil dans leur canton.

A Genève même, l'on était très divisé. Tandis que la Vénérable Compagnie célébrait avec ses hôtes le Jubilé de la Réformation, la Société évangélique tenait à l'Oratoire son assemblée générale annuelle. Plusieurs pasteurs et ministres vaudois qui ne s'étaient pas inscrits auprès des organisateurs de la fête officielle prirent part aux réunions de l'Oratoire. L'un d'eux, Rodolphe Mellet, de Thierrens, y prêcha, le lundi 24 août, un sermon très remarqué. Le lendemain, lors de la troisième conférence du Jubilé, M. Bauty, déplorant la séparation qui s'était accomplie dans le sein du clergé genevois et dans l'Eglise elle-même, crut devoir proposer que le modérateur invitât MM. Gaussen, Malan et Merle à venir se joindre à l'assemblée jubilaire et que des paroles de réconciliation et de paix pussent être prononcées. Cette intervention, dont les intentions étaient excellentes mais qui manquait peut-être de discrétion et de discernement, provoqua un entretien prolongé, mais n'eut pas de résultat pratique. Comme l'écrivait quelques jours plus tard l'un des professeurs de théologie de Genève, « on ne réconcilie pas deux Eglises dont l'une professe que les membres de l'autre sont damnés et leurs chefs impies. Mais on doit espérer, on peut espérer de faire vivre leurs chefs en paix, et de rapprocher les cœurs » (1).

Les incidents qui marquèrent le Jubilé genevois eurent ainsi de fortes répercussions dans notre canton.

Pour des raisons faciles à comprendre, le clergé vaudois ne pouvait songer à donner à l'anniversaire tricentenaire de la Réformation du Pays de Vaud un éclat semblable à celui qui avait entouré les fêtes de Genève. Cependant nombreux étaient les pasteurs qui désiraient

(1) J. CART, *ouvr. cité*, III, 229-244.

qu'il se fît quelque chose et que l'année 1836, en réveillant le souvenir de la fameuse Dispute de Lausanne, fût marquée par un renouvellement de zèle chrétien et d'attachement aux doctrines évangéliques.

Un récit des projets envisagés et de leurs résultats nous a été transmis dans un document unique et émouvant à lire — car il nous est adressé, à nous de 1936 — document qui fait partie des archives de la famille Bridel. Il est intitulé : « Petit recueil des pièces relatives à ce qui fut fait à Lausanne en 1836 pour célébrer le souvenir de la Réformation du Pays de Vaud en 1536. Transcrit et conservé par Philippe-Louis Bridel, alors pasteur à Lausanne ». En voici les passages essentiels.

« A nos successeurs de l'an 1936. Chers amis ! La grâce et la paix vous soient données de la part de Dieu notre Père par le Seigneur J.-C. L'année 1836 où ces choses que vous lisez maintenant ont été mises par écrit était la 300^e année de la Réformation Evangélique dans le bon pays que l'Eternel notre Dieu nous a donné. Le retour de cette période séculaire fit naître chez un grand nombre de personnes dans notre canton le désir de la voir célébrer, comme cela avait été fait à Zurich en 1819, à Berne en 1828, à Neuchâtel en 1830 et à Genève en 1835. La Classe des pasteurs de Lausanne et Vevey s'occupa sérieusement de cet objet et nomma une commission chargée de lui présenter un Rapport. Il fut fait, lu devant la Classe et discuté par elle, et en conséquence elle demanda au gouvernement de faire célébrer un Jubilé à la fin de l'année 1836, d'une manière simple et religieuse, sans invitation d'étrangers, sans décors, sans rien qui ressemblât le moins du monde à une fête mondaine ou politique. Le gouvernement consulta comme cela était naturel et convenable les autres Classes. Leur préavis ne fut pas favorable ⁽¹⁾. Le gouvernement estima solides les raisons que [les Classes] mettaient en avant à l'appui de leur opinion, et il fut répondu dans ce sens à toutes les Classes ⁽²⁾. Mais le gouvernement n'avait point entendu empêcher que dans le pays et en particulier dans chaque Eglise on ne rappelât un souvenir qui

(1) La Classe de Morges et Nyon répondit qu'un jubilé ayant été célébré en 1819 il n'y avait pas lieu à en célébrer un nouveau ; celle de Payerne et Moudon n'accepta que par deux voix de majorité la proposition de la Classe de Lausanne. J. CART, III, 244. — (2) Le 2 juillet 1836, une circulaire du Conseil d'Etat annonçait que le jubilé de la Réformation ne serait pas célébré. J. CART, III, 245.

doit être pour nous à jamais un sujet de reconnaissance envers le Dieu et le Père de N. S. J.-C., et sera une source abondante de salutaires leçons. En conséquence plusieurs Pasteurs du canton entreprirent leur troupeau de ce grand événement. Les uns, le jour du Jeûne, en dirent quelques mots, d'autres en parlèrent en octobre, anniversaire de la Dispute de Lausanne ⁽¹⁾, d'autres aux fêtes de Noël en souvenir de l'Edit de Réformation émané du gouvernement de Berne le 24 décembre 1536 ».

La veille de Noël une réunion à Saint-François fut convoquée par la Société évangélique de Lausanne ; le temple avait été accordé à cet effet par la Municipalité, qui s'était fait représenter par deux de ses membres à la cérémonie. Philippe-Louis Bridel en a inséré le compte rendu dans sa collection de souvenirs. « Nous l'avons recueillie », écrit-il, « pour que nos successeurs de 1936 sachent ce qu'ont fait un siècle auparavant leurs devanciers. Nous aimons à saluer affectueusement ces chers successeurs parmi lesquels il se trouve peut-être de nos arrières (*sic*) petits enfans ou petits neveux en leur répétant du fond de la tombe ce que nous dîmes à leurs aïeux du haut de la chaire en 1836 : « A la loi et au témoignage ⁽²⁾. Que si le peuple ne tient ce langage, il n'y aura point pour lui de lumière du matin... Et nous... à cette époque où nos os dormiront dans la terre depuis bien des années, puissent nos âmes contempler sans nuages le *matin* éternel et célébrer l'éternel Jubilé au pied du *trône de l'Agneau* ». ⁽³⁾

La cérémonie de Saint-François connut un grand succès : convoquée pour 6 h. du soir, à 4 h. déjà la foule était accourue, et des centaines de personnes ne purent pénétrer dans le temple ; les abords de celui-ci furent de ce fait assez tumultueux et il y eut du désordre à déplorer ⁽⁴⁾. Dans l'assemblée elle-même, « l'absence de recueille-

(1) Ce fut le cas du pasteur Ph.-L. Bridel qui non seulement prêcha à la cathédrale le 2 octobre un sermon de circonstance, mais consacra à expliquer ce que fut la Réformation vaudoise trois « exercices familiers ou catéchismes qu'il faisait le dimanche après-midi à l'Eglise de Saint-François, sa paroisse, et où il avait pour auditeurs habituels des catéchumènes, des Enfans des Ecoles, quelques domestiques, quelques pères et mères, et accidentellement des personnes qui venaient présenter des enfans au baptême ». (*Recueil Bridel.*) — (2) C'était le texte sur lequel Ph.-L. Bridel avait prêché à la Cathédrale, le 2 octobre 1836. — (3) *Recueil Bridel.* — (4) *Réunion de prières et d'actions de grâces, tenue dans le temple de St-François le 24 décembre 1836, en Mémoire de la Réformation du canton de Vaud. Publié par la Société Evangélique de Lausanne. Lausanne, 1837.*

ment chez un grand nombre de spectateurs » troubla la dévotion de quelques personnes. Les allocutions, encadrées de deux cantiques mais qui ne furent coupées que par un chant de circonstance, au cours duquel se fit une collecte en faveur de l'Eglise évangélique de Fribourg, furent prononcées par MM. les pasteurs Bridel, Manuel, Scholl, Fabre, Monneron, Fréd. Chavannes et Gauthey. « De très bonnes choses ont été dites », écrit le *Nouvelliste* dans le compte rendu qu'il fait de cette cérémonie, « mais on a regretté une exposition claire, positive, brève de la Réformation en général et dans notre canton en particulier. Il faut le dire, le catholicisme a été ménagé ; aussi la commémoration a-t-elle été froide : ce n'était ni l'ardeur de la lutte, ni l'entraînement sympathique de la réconciliation... Aucun laïque n'a été appelé à prendre la parole. La Commémoration de notre grande révolution religieuse prenait ainsi l'apparence d'une fête du clergé protestant... » Dans un autre article du même journal, article tout aussi froid et persifleur, où l'on se demande pourquoi les pasteurs de Lausanne ont cru utile de célébrer la Réformation « en une réunion qui n'avait rien de cantonal », la question est posée de savoir ce que le Pays de Vaud a reçu des Bernois. « La conquête a valu à nos pères trois siècles de servitude et tous les malheurs qui en sont la conséquence inévitable. Pendant longtemps notre canton n'a reçu de Berne que deux bienfaits : Il y a eu plus d'unité, les Vaudois n'ont plus été divisés en sujets de l'évêque et en sujets du duc de Savoie ; il y a eu plus d'égalité : Chaque année a vu s'affaiblir la noblesse indigène. Au moment de la révolution de 1798, elle était sinon éteinte, du moins totalement effacée. » (1)

Le reproche de ménagement à l'égard du catholicisme est curieux à relever sous la plume du correspondant du *Nouvelliste*, qui aurait préféré, semble-t-il, soit une franche invitation au rapprochement des deux confessions, soit une hostilité nettement affirmée. Du côté catholique l'on s'est très amèrement plaint, particulièrement à Genève, des agressions du protestantisme lors du Jubilé : « débordement incroyable de haine et d'outrages », a-t-on été jusqu'à écrire. Ce fut au cours de l'année 1835, en effet, qu'eut lieu l'introduction du culte protestant dans plusieurs des communes catholiques adjointes par les traités au canton de Genève, ce qui ne s'accomplit pas sans

(1) *Nouvelliste*, année 1836, p. 452 ; année 1837, p. 4.

soulever de très vives protestations ⁽¹⁾. Ce fut en 1835 et 1836, aussi, que furent fondées des Eglises réformées dans le canton de Soleure et dans celui de Fribourg ⁽²⁾.

Un ouvrage de violente polémique anti-protestante vit le jour lors du Jubilé de 1836. Il fut publié par un Bernois dont la retentissante conversion au catholicisme avait jeté l'émoi dans le patriciat de la cité de l'Aar. Charles-Louis de Haller, petit-fils du grand Albert de Haller, avait abjuré à Paris, estimant trouver dans le catholicisme, comme le crut le romantisme d'un Frédéric Schlegel, d'un Veith, d'un Overbeck, un principe régénérateur pour la société. Fixé depuis 1830 à Soleure, où il devint membre du Petit Conseil, il répandait dans de nombreux ouvrages juridiques et historiques, qui ne furent pas sans influence, les idées réactionnaires des légitimistes français. Son *Histoire de la Révolution religieuse ou de la Réforme protestante dans la Suisse occidentale* commence par rappeler le Jubilé de 1828 à Berne ; il félicite les Argoviens et les Vaudois de n'y avoir pris aucune part et d'avoir fait, en cela, acte de sagesse et d'indépendance politique, et il se plaît à souligner les dissidences et les reproches amers entre ministres dits évangéliques qui ont marqué le Jubilé genevois. Au bonheur du Pays de Vaud avant la Réforme, de Haller oppose l'état déplorable où le tiennent, en 1836, l'anarchie des doctrines et les divisions.

Ce pamphlet, publié en allemand à Lucerne et en français à Paris ⁽³⁾, n'eut, sans doute, que peu de lecteurs dans le canton de Vaud. Il n'en fut pas de même d'une remarquable publication qui constitue certainement le plus précieux monument élevé à la Réformation romande à l'occasion de son troisième centenaire, je veux parler du *Chroniqueur* de Louis Vulliemin. Louis Vulliemin qui allait contribuer à faire connaître et comprendre les événements du XVI^e siècle en republiant à partir de 1836 l'*Histoire de la Réformation* de Ruchat dont l'œuvre devait, cette fois-ci, voir le jour dans sa totalité, imagina d'offrir au public, à partir du 1^{er} janvier 1835, en un journal semi-mensuel, le récit des événements de 1535 et 1536 ⁽⁴⁾. En s'abonnant pour le prix de 4 fr. aux bureaux de poste ou chez les libraires, les

(1) *Histoire de la persécution religieuse à Genève*, 1878, p. 62-63. — (2) W. HADORN, *ouvr. cité*, p. 286. — (3) C.-L. HALLER, *Histoire de la Révolution religieuse ou de la Réforme protestante dans la Suisse occidentale*, Paris 1837. — (4) L'initiative d'une publication à l'occasion du trois centième anniversaire de la Réformation en

lecteurs recevaient tous les quinze jours un compte rendu de ce qui était advenu trois cents ans auparavant : revue du passé, chronique de la quinzaine, nouvelles d'Allemagne, de France, d'Italie, de Genève ou de Berne, feuilleton, faits divers, variétés, tout ce qui fait l'intérêt, tout ce qui fait l'actualité d'un « Magasin » était mis en œuvre. Il s'agissait, et il semble que l'auteur y ait très heureusement réussi, de révéler et de rendre présents aux lecteurs du XIX^e siècle, à leurs dates anniversaires, les faits multiples et divers qui avaient ému l'opinion au XVI^e. Richesse d'information, précision du détail, pittoresque dans l'exposé, en même temps que probité dans l'utilisation des sources et des documents contemporains, font du *Chroniqueur* une œuvre qui est restée singulièrement vivante et que l'on peut consulter avec une grande sécurité. L'auteur du présent article se trouve posséder l'exemplaire dont Samuel Chappuis fit don à Aimé Herminjard : la plume savante de ce dernier a apporté quelques corrections de détail, mais ce qui force l'admiration c'est que l'érudit éditeur de la *Correspondance des Réformateurs* n'en ait trouvé à faire qu'un nombre bien minime.

CONCLUSION

Notre rapide et insuffisante revue des Jubilés d'autrefois permet, en comparant les commémorations que nous venons de célébrer à ce qui fut fait jadis, de formuler quelques remarques.

Ce qui frappe en premier lieu, c'est combien le Jubilé de 1936 a différé dans son organisation de ceux qui l'ont précédé. Ceux-ci ont dépendu de la volonté gouvernementale. Qu'il s'agît de LL. EE. de Berne au XVII^e et au XVIII^e siècles ou du gouvernement vaudois au XIX^e, c'est à ces autorités qu'il appartenait de prendre les décisions ou de donner les ordres. Et si, à l'occasion, ce fut de l'Eglise, et en l'espèce des Vénérables Classes, qu'il émana quelque initiative, la réalisation en demeura, en définitive, du ressort de l'Etat. En 1636, les Classes vaudoises sollicitent l'autorisation de célébrer la Réformation : elles ne se voient octroyer par Berne rien de plus qu'un jour de Jeûne ; en 1836, la Classe de Lausanne demande qu'une commémoration officielle soit célébrée : le Château estime devoir la refuser ;

terre romande appartient à un groupe de personnalités genevoises qui s'adressèrent à Louis Vulliemin : la forme si heureusement choisie est due entièrement à celui-ci.

l'Eglise se soumet, et c'est une société en marge de l'Eglise qui organise une réunion à Saint-François.

Le Jubilé que nous venons de fêter n'a eu, par contre, pour inspireurs et organisateurs que les représentants de l'Eglise. A eux seuls en ont incombé la responsabilité et l'ordonnance. Personne n'a estimé devoir restreindre leurs intentions, peser leurs initiatives ou mesurer leur liberté. Il y a là un signe éclatant de la précieuse conquête faite par l'Eglise d'une autonomie et d'une indépendance inconnues dans les siècles précédents.

Mais, et c'est une seconde remarque, si l'Etat n'a pas participé comme tel à la préparation du Jubilé de 1936, il vaut la peine de souligner à quel point il s'y est intéressé et a tenu à s'y associer. Par les facilités de tout genre que le Conseil d'Etat a accordées aux organisateurs, par sa présence *in corpore* aux diverses manifestations, par les discours que tels de ses membres ont prononcés, par le fait qu'il a déclaré fériée la journée du 5 octobre, le gouvernement du pays a témoigné de sa cordiale adhésion et de sa sympathie sans réserve aux desseins du Comité du Jubilé. Le geste d'une charmante courtoisie par lequel le Conseil d'Etat a convié à un repas ce Comité et ses Commissions a constitué une nouvelle preuve d'approbation et de bienveillance. Il se trouve ainsi que si l'Etat n'a pas eu à intervenir dans l'organisation des fêtes, dans l'établissement de leur programme ou dans leur réalisation, il a été néanmoins plus intimement et plus intensément mêlé à tout ce qui a été fait que lorsqu'il en avait pris lui-même l'initiative en une froide officialité.

Il semble qu'à aucune des manifestations séculaires antérieures le sentiment général ait été aussi vibrant qu'il le fut lors de cette dernière. Il y a eu incontestablement en 1936 un mouvement de masse qui a été quelque chose de bienfaisant. Les manifestations de jeunesse — aussi bien au Jubilé de juin à Genève qu'à celui d'automne à Lausanne —, l'émouvant culte de sainte Cène à Saint-Pierre, comme les auditoires qui remplirent les lieux de culte, le 4 octobre, dans notre canton ; la foule qui envahit la cathédrale et se déversa dans les autres temples lors des cérémonies officielles ; les échos que dans tous les milieux on a pu recueillir sur les impressions remportées de ces fêtes, tout cela indique combien la participation du peuple protestant a été large, consciente et voulue.

Enfin, comment ne pas souligner l'accord profond des Eglises qui ont ensemble préparé ces journées et qui y ont participé en pleine

communion d'esprit ? Les synodes des deux Eglises vaudoises réunis dans un même acte de culte, leurs représentants montant les uns après les autres dans la même chaire, le sens profond de l'appartenance à une même patrie, à une même foi, à un même Maître, sont le gage d'un apaisement et d'une confiance mutuelle bien différents des incompréhensions et des désaccords qui sévissaient lors des Jubilés de 1835 et de 1836.

Nous avons vécu de très grandes, de très belles heures. Chacun de nous en a éprouvé le bienfait et en a rendu grâce à Dieu. Que les bénédictions reçues portent des fruits pour l'Eglise que Dieu nous a appelés à servir et pour le beau pays qu'Il nous a donné.

Jean MEYHOFFER.
